

AA021

BASES

2 jours 14 heures

1 017 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Gestion des sinistres matériels étrangers

Dans les pays membres du système « Carte Verte »

OBJECTIFS

- **Connaître et comprendre** l'environnement juridique du règlement des sinistres internationaux
- **Connaître et comprendre** les mécanismes clés des conventions internationales et des directives
- **S'initier à une méthodologie de règlement des sinistres matériels étrangers et s'y entraîner**

PROGRAMME

A. CONNAÎTRE LES PRINCIPES DE DROIT ET LES ACCORDS RÉGISSANT LA CIRCULATION AUTOMOBILE INTERNATIONALE

1. Comprendre l'environnement juridique : Convention de La Haye, Règlement Rome II
2. Mettre en œuvre les directives assurance responsabilité civile auto : 4^e directive du 16 Mai 2000, 5^e directive du 15 mai 2005, 6^e directive du 16 septembre 2009
3. Appliquer les accords relatifs à la circulation internationale : règlement général du conseil des bureaux

B. METTRE EN ŒUVRE LES RÈGLES DE DROIT ET D'INDEMNISATION DANS LES PAYS « CARTE VERTE »

1. Identifier les caractéristiques de règlement du préjudice matériel
2. Mettre en œuvre les principales règles d'indemnisation en cas de sinistre survenu avec un tiers étranger en France ou à l'étranger

C. APPLIQUER LES MÉCANISMES DE LA CONVENTION EUROPÉENNE TIERCE (CET)

1. Identifier les principes directeurs de la convention CET et en analyser les conséquences pratiques
2. Repérer ses imbrications avec la convention IRSA

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation automobiles matériels confirmés
- Collaborateurs de sociétés de protection juridique exerçant des recours à l'étranger

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.
AA124 - AA125

POINTS FORTS

Apports techniques et méthodologiques actualisés. Le formateur s'appuie sur l'analyse des dispositions législatives et sur la jurisprudence. Les participants s'entraînent à appliquer les conventions internationales et s'exercent à la méthodologie de gestion des sinistres matériels étrangers.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

12 et 13 mars
17 et 18 septembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.